

Bruxelles, le 21 novembre 2016  
Communiqué de presse

## **Suppléments d'honoraires : préoccupations de toutes les mutualités**

*Depuis longtemps, brider les suppléments d'honoraires constitue un point sensible dans nos soins de santé et appartient à une problématique plus large qu'est celle du financement de nos hôpitaux.*

Beaucoup de travail a déjà été abattu avec succès en la matière au sein du Comité intermutualiste national (CIN) et d'autres organes de concertation. Nous retiendrons, par exemple, que les suppléments d'honoraires pour les chambres communes ont été supprimés depuis 2013. Les mutualités doivent poursuivre leur collaboration en vue de maintenir les factures d'hôpital raisonnables et abordables financièrement. Voici de possibles mesures structurelles :

- un remboursement correct des prestations médicales et une révision de la nomenclature en ce sens ;
- un système de suppléments d'honoraires correspondant aux normes et standards en permanente évolution dans les soins ;
- un modèle de financement transparent en faveur des hôpitaux ;
- un taux de conventionnement aussi élevé que possible des prestataires de soins.

Par ailleurs, de nombreux obstacles entravent l'objectif d'une facture d'hôpital juste et transparente pour le patient. Il s'est ainsi déjà révélé que des membres d'une mutualité ont dû déboursier davantage que des membres d'autres mutualités pour exactement les mêmes soins reçus. Cette question traîne depuis pas moins de 6 ans et la priorité doit lui être accordée. De même, le remboursement des tickets modérateurs via les avantages complémentaires de la mutualité occupe une place dans ce débat. Ce remboursement occulte les avantages manifestes du principe du ticket modérateur.

Les Mutualités Libérales continuent à plaider en faveur d'un plan d'approche intermutualiste auquel il faut donner toutes ses chances et se montrent être un partenaire constructif dans de nombreux dossiers, dont celui des suppléments d'honoraires.

Geert Messiaen  
Secrétaire général